



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



26088380

Déposé / Reçu le

02 JUL. 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0410 805 391

Nom

(en entier) : LE VAL D'UCCLE - UKKELDAL

(en abrégé) :

Forme légale : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Adresse complète du siège : RUE DE STALLE 77 - 1180 BRUXELLES

Objet de l'acte : NOMINATION MANDAT DE VERIFICATEUR AUX COMPTES

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2026

L'Assemblée Générale confirme la nomination en tant que vérificateur aux comptes de :

- Monsieur Alexandre MEEUS, domicilié Chaussée de Waterloo, 686 à 1180 Uccle et ce à dater
de l'Assemblée tenue le 27/05/2025.

L'Assemblée Générale donne procuration à la Srl Numibel dont le siège est établi rue Egide Van Ophem
40C à 1180 Bruxelles et à ses mandataires ou préposés, en particulier Madame Nathalie SMETS,
avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales découlant
du présent procès-verbal notamment auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent pour le
dépôt de tout acte, de la Banque Carrefour des Entreprises et de la TVA.

NUMIBEL SRL
Nathalie Smets
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).